



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017
SEANCE ORDINAIRE**

L'an 2017, le 11 décembre 2017 à 19 h, en application des articles L.2122 et L.2117 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saulon-la-Chapelle.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

PRESENTS : Pascal BORTOT – Gilles GADESKI – Chantal MARET-ALEXANDRE – Jacques MICHELIN – Stéphanie POULY – Christophe ALLEXANT – Franck COUPECHOUX – Martine BUFFET – Alain BŒUF – Pierre LUCOT – Christel MANGEMATIN

ABSENTS EXCUSES : Nathalie PEDRON
Claudine BEUDET (procuration à Christophe ALLEXANT)
Catherine SIRI-RACLE (procuration à Alain BŒUF)
Emmanuel JINKINS (procuration à Gilles GADESKI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Franck COUPECHOUX

Date de convocation : 06/12/2017

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Le compte-rendu du 20 Novembre est adopté à l'unanimité.

1) DECISION MODIFICATIVE N° 3 – INTEGRATION DE FRAIS D'ETUDES - DELIBERATION N° 2017-45

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative afin de prévoir des crédits au chapitre globalisé (d'ordre) 041 (opération patrimoniales) section investissement afin de permettre l'intégration des frais d'études concernant les travaux d'accessibilité de la salle des fêtes et inscrites au compte 2031.

Cette opération consiste à prévoir des recettes d'investissement au compte 2031 et des dépenses d'investissement au compte 21318 au chapitre 041, sur le budget de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- valide les révisions de crédits tels que présentés ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (041) : Autres bâtiments publics	3 096,00	2031 (041) : Frais d'études	3 096,00
	3 096,00		3 096,00

2) CHANGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES – SEMAINE DE 4 JOURS - DÉLIBÉRATION N° 2017-46

Considérant que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 a élargi le champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que ce décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe et de la commune et des conseils d'écoles, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Vu l'avis favorable du conseil d'école du RPI Saulon-la-Chapelle/Barges du 23 novembre 2017 pour une dérogation aux rythmes scolaires pour un retour à la semaine de 4 jours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- demande le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2018.

3) VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ACCÈS À LA GARE - DELIBERATION N° 2017-47

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 22 octobre 2015 ayant décidé dans le cadre de sa compétence "aménagement du territoire", de solliciter le cabinet BAFU pour établir une étude de faisabilité concernant l'aménagement de l'accès piétons à la gare de Saulon la Chapelle ainsi que la réalisation d'un parking adapté au nombre de véhicules stationnés ainsi que celle du 10 décembre 2015 décidant d'une participation financière à hauteur de 30% du montant HT des travaux restant à la charge de la commune, plafonnée à 30 000 €.

Vu la délibération du conseil municipal du 8 février 2016 demandant les subventions pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux sont terminés, le plan de financement définitif est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Postes	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Frais d'étude	3 562.17 €	Réserve parlementaire	5 408.32 €
Terrassement – Voirie	87 618.00 €	Conseil Département programme soutien voirie	30 000.00 €
Eclairage	7 452.39 €	Conseil Département Amendes de police	7 412.42 €
Abri vélo	7 280.00 €	Communauté de Communes Gevrey-Chambertin et Nuits St Georges	20 131.36 €
Divers	2 770.00 €	Autofinancement	46 973.18 €
Espace vert	1 242.72 €		
TOTAL	109 925.28 €	TOTAL	109 925.28 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Sollicite le versement d'un fonds de concours de 20 131.36 € correspondant à 30 % du montant HT des travaux restant à charge de la commune de Saulon la Chapelle pour les travaux d'accès à la gare.

4) QUESTIONS DIVERSES

➤ Point travaux :

La consultation pour la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de 2 logements dans la longère de la grande rue est publiée.

Les offres pour les travaux de la 1^{ère} tranche concernant la grande rue ont été reçues. Elles sont en cours d'étude par le cabinet Bafu.

Les travaux de remplacement des réseaux d'eau potable de la grande rue seront terminés d'ici la fin d'année. Les enrobés seront posés le 18 ou 19 décembre.

➤ Point manifestations :

Les inscriptions pour le réveillon seront closes prochainement, le nombre de places étant atteint.

Le téléthon nouvelle formule s'est très bien passé ; tous les bénévoles ayant participé sont chaleureusement remerciés.

Yves Jamait sera en concert à Saulon le 28 avril 2018.

➤ Annonces diverses :

La 1^{ère} réunion publique sur le PLU aura lieu mardi 12 à 19 h à la salle des fêtes.

Une personne occupant un logement communal a souhaité pour des raisons personnelles quitter cette habitation au 1/1/2018.

La municipalité va participer au prochain trophées des maires.

La mairie sera fermée au public du 02/01 au 05/01 pour travaux.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.